



N° 701
11-10-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

BUDGET 2004 : Quelles priorités ?



**Santé des enseignants d'EPS
Courrier à M. Meirieu**

Bulletin 700

Le n° 700 est un bulletin spécial adressé aux non-syndiqués en 2002-2003, les appelant à rejoindre le SNEP.

Il manque donc à votre collection !

Et pendant ce temps-là...

- **Banque de France** : les syndicats estiment "absurde et incohérent" le plan de restructuration visant à supprimer 2 561 emplois et à fermer 115 succursales sur 211.
- **Alstom** : Trois jours après l'annonce du plan de sauvetage, le groupe a vendu 950 millions d'euros, sa branche la plus rentable T et D.
- **Electricité** : Une panne sans précédent a touché toute l'Italie, sauf la Sardaigne. Après la Californie, le Canada et une partie des USA, l'Espagne, c'est donc l'Italie. Constatons que partout où la déréglementation et la marchandisation ont été installées, apparaissent d'énormes problèmes.
- **Formation professionnelle** : L'ensemble des confédérations syndicales ont signé l'accord avec le patronat sur la formation professionnelle considéré par la CGT, comme "un compromis à un moment donné". La FSU, dont la formation est le champ essentiel, n'a pas été conviée à ces négociations, réservées aux confédérations. Cela pose une nouvelle fois la question de la prise en compte de sa réelle représentativité.
- **Dopage** : L'AMA (Agence Mondiale Antidopage) envisage des sanctions contre les pays qui renâclent à verser leur contribution à l'AMA. Celle-ci ne dispose que de 63 % de son budget 2003 alors que celui de 2002 n'est pas bouclé. Sont en particulier visés : les Etats-Unis, l'Italie, l'Ukraine, la Moldavie et les Comores.
- **Foot-fric** : le milliardaire russe R. Abramovitch, qui a fait fortune lors de la privatisation sauvage des richesses énergétiques de l'Ex-URSS par B. Eltsine, vient de s'offrir le club londonien de Chelsea pour la modique somme de 300 millions d'euros.
- **Bonne nouvelle** : Amina Lawal, nigériane, échappe à la lapidation. Condamnée à cette peine barbare en application de la Charia, elle a été acquittée par la cour d'appel grâce à la pression internationale.
- **Insécurité sociale et désespoir** : Au Japon, où le mode de suicide digne et traditionnel est le Sépuku (ou Hara-kiri), un salarié d'une PME a fait scandale ! N'ayant reçu aucun traitement depuis trois mois, il a décidé de se suicider en faisant exploser la ceinture de TNT qu'il avait autour de la taille, dans les bureaux de l'entreprise, tuant au passage son patron et un vigile.
- **Diplômés et emploi** : La proportion de jeunes diplômés en 2001 ayant trouvé un emploi en 2003 (78 %) baisse (83 % en 2002 et 89 % en 2001) selon l'association pour l'emploi des cadres.
- **Chômage** : En décembre 2002, la CFDT, la CFTC, la CGC ont signé avec le patronat un accord réduisant la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Nouveau coup dur, l'ASS (allocation de solidarité spécifique) versée jusqu'alors pour une durée indéfinie, sera limitée.

Elections Jeunesse et Sports

Référendum de représentativité

Un référendum de représentativité est en cours dans ce secteur. Les collègues en fonction au Ministère des Sports recevront des publications spécifiques.

Nous les appelons à voter et à faire voter pour la FSU dès réception du matériel de vote.

Dernière minute

Les 7 organisations syndicales de la Fonction publique viennent d'adresser une lettre ouverte au ministre de la Fonction publique pour exiger l'ouverture immédiate des négociations salariales.

Poste à l'UNSS

Un poste est à pourvoir au SR UNSS de Nouvelle Calédonie, pour la rentrée scolaire néo-calédonienne (fin février). BO n°31 du 28/8/2003, p. 1707

Pétition

Retraits sur salaires

Signez, faites signer et renvoyez au SNEP la pétition concernant les retraits sur salaires pour faits de grève contenue dans le bulletin 698.

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : thierry.robert@ac-montpellier.fr ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

ARDÈCHE SUD :

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



Différentes formules d'hébergements

adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

Restauration

pension complète, demi-pension ou gestion libre (location salle équipée de matériel professionnel).

Activités sportives

VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, carte d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Bérias - Casteljau
Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - www.chaulet-plage.com



FSE-URGENT

Le SNEP et la FSU cherchent des volontaires pour l'organisation du forum social européen de Paris-St-Denis des 12-16 novembre 2003.

Ceux-ci doivent se rendre disponibles au moins les 13, 14, 15 novembre (autorisations d'absence possibles, voir SNEP).

Repas de midi, hébergement chez militants RP et 50% du voyage pris en charge.

Ils seront libérés une demi-journée chaque jour pour participer aux travaux du FSE.

Contactez le SNEP national. Voir site.

SOMMAIRE

• Et pendant ce temps-là	p. 2
• Edito	p. 3
• Bac 2004	p. 4
• Budget 2004	p. 4
• Baisses d'impôts	p. 5
• Courrier à Merieu	p. 6-7
• Débat sur l'école	p. 6-7
• Accident d'Evry	p. 8
• Cages et buts	p. 8
• CTPM	p. 8
• Elections au CA	p. 9
• Congrès SNEP-FSU	p. 9
• FSU : évolution du syndicalisme	p. 10
• Concours PE	p. 10
• Métier, carrières	p. 11
• Santé et EPS	p. 12
• Loi sur le sport	p. 13
• Tribune libre	p. 15
• Publicité	p. 16

Ce numéro contient un encart publicitaire de 4 pages

Edito

Ces choix qui ne sont pas les nôtres

Le projet de budget 2004 prépare une violente saignée de tous les ministères chargés de satisfaire les besoins sociaux. Les luttes de l'an passé ont obligé le gouvernement à réaffirmer une priorité à l'Education nationale mais celle-ci n'apparaît en réalité que comme un trompe-l'œil. La politique générale de l'emploi de ce gouvernement est unanimement critiquée. Le budget général programme près de 5000 suppressions de postes de fonctionnaires ; plus particulièrement à l'EN (voir article). Dans le même temps, les fonctionnaires vont être mis à la diète : aucune perspective d'évolution sérieuse de leur salaire. Et c'est pour cela d'ailleurs que le ministre de la fonction publique redécouvre le salaire "au mérite" dont le coût est véritablement bien moindre que de satisfaire notre demande d'une augmentation pour tous.

L'obstination du gouvernement à vouloir vider les caisses en diminuant les recettes par des décisions iniques d'allègement des impôts payés par les plus riches et les entreprises, conduit à enfermer ce budget dans des choix où la capacité d'intervention de l'Etat va être moindre et donc le développement des inégalités plus criant encore. Sur ces deux fronts, la FSU, avec les autres organisations qui se déclareront disponibles, va entamer une campagne publique de mobilisation afin que le gouvernement révise ses choix. La montée de l'inquiétude et du mécontentement doit pouvoir être traduite en mobilisations, tel est notre objectif

La période qui s'ouvre nous commande d'être déterminés sur nos choix. Nous devons nous engager sur la question budgétaire mais aussi sur les questions de l'école ; sans ambition sur le budget, pas d'ambition sur l'école et sans ambition sur l'école, pas d'exigences budgétaires. C'est cet axe que le gouvernement veut tester en se donnant l'objectif de mener un débat sur l'école qui se conclurait sur deux idées essentielles : d'abord qu'avec beaucoup moins d'investissement on peut faire bien mieux et, par ailleurs, qu'avec un investissement bien différent des personnels les résultats peuvent être meilleurs .

La période qui s'ouvre est porteuse de défis et chacun doit se demander comment convertir nos luttes de l'an dernier en de nouvelles mobilisations. Notre dernier conseil national ouvre plusieurs pistes, fait des propositions. Il ne tient qu'à chacune et chacun de s'en saisir.

Jean LAFONTAN
Secrétaire général



BAC 2004 : Pas sérieux !

Nous avons déjà eu l'occasion de dire notre mécontentement dans les précédents bulletins, un certain nombre de propositions de modifications de référentiels ont été faites pendant l'été. Dès réception des nouvelles fiches aux alentours du 20 juillet, nous avons écrit au ministère pour critiquer ce travail pour le moins tardif, tout en reconnaissant certaines modifications " de bon sens ". A la rentrée, nous avons contacté la DESCO pour avoir un retour sur nos observations et connaître la procédure d'information des collègues. A ce jour nous n'avons aucune réponse et les modifications n'ont toujours pas été officialisées par le BO... Sauf que certains sites Internet académiques, sur demande de l'Inspection Générale, ont installé ces fiches pour les collègues. Après consultation des sites, seules un tiers des académies l'ont fait. Un seul tiers également propose un bilan de l'an passé, avec compte rendu de la commission académique et des statistiques plus ou moins détaillées. Et les autres ?

Pendant ce temps, les collègues travaillent, sont obligés de dire aux élèves qu'ils ont entendu parler de modifications mais qu'ils ne savent pas exactement ; prennent parfois en compte les nouvelles épreuves, parfois s'en tiennent aux anciennes !!!

Déjà l'an dernier nous avons jugé cette attitude peu sérieuse. Mais devant l'accumulation de problèmes, on peut aussi parler de mépris pour la profession et pour la discipline. On pourrait aussi penser que certains ne souhaitent pas que l'opération de transformation du Bac aboutisse réellement...

Christian COUTURIER

Budget 2004

Un budget de régression pour l'emploi et les services publics

Le budget 2004 vient d'être présenté en conseil des ministres.

La Justice, la Défense et l'Intérieur voient leurs crédits augmenter de façon importante, la Culture et l'Education se maintiennent globalement mais des coupes sombres sont programmées dans les budgets sociaux (équipement, logement, transports et affaires sociales). Alors que les inégalités s'accroissent, que le chômage augmente régulièrement, le gouvernement fait des choix contraires à l'emploi, taille dans les services publics. Il poursuit ses orientations libérales en privilé-



giant les baisses d'impôts sur le revenu qui ne profiteront qu'aux plus favorisés, les exonérations de charges sociales, les baisses d'impôts sur le patrimoine et les entreprises.

L'emploi public n'est pas épargné. Le solde des suppressions sera de 4500 emplois mais des redéploiements importants s'opèrent entre les ministères : Justice plus 2000, Education moins 3500.

Pour l'éducation nationale, le projet de loi de finances de 2004 pour la jeunesse et l'enseignement scolaire s'élève à 55,5 milliards d'euros en augmentation de 2,8% par rapport aux crédits inscrits en 2003. Globalement, cette augmentation de 2,8 % correspond à 1 % pour l'extension en année pleine des mesures prises au 1er septembre 2003, à 1,1 % pour l'augmentation du coût des pensions. Les mesures nouvelles ne correspondent donc qu'à 0,7 point. Nous n'en connaissons pas encore le contenu, mais sachant que les emplois jeunes émergeaient jusqu'à présent au budget des affaires sociales, on peut s'attendre en réalité, à de nouvelles régressions.

1 500 emplois d'enseignants créés dans le premier degré par suppression de 1 500 emplois d'enseignants de second degré : le Ministère s'appuie sur les évolutions des effectifs, + 56 000 dans le premier degré, et la baisse des effectifs du second degré prévue d'ici

2006. Pour 2004, la prévision repose sur une baisse de 0,5 % des effectifs du second degré soit 3 élèves par établissement en moyenne. Il s'agit bien d'entériner des hypothèses de stagnation et même de régression du système éducatif.

Plus d'un millier d'emplois d'administratifs vont être supprimés dans les IA et les rectorats, aucune création de postes de TOS, d'assistance sociale ou d'infirmière. Le déficit en personnel d'encadrement éducatif va s'accroître avec la disparition programmée de 9 000 MISE et de 13 à 14 000 aides éducateurs. Les 13 000 assi-

tants d'éducation supplémentaires ne permettront pas de compenser les départs.

Pour le second degré, aux 1 500 emplois d'enseignants supprimés, s'ajoute une perte de 2 500 emplois de stagiaires. Cette situation ne peut que conduire à une réduction importante du nombre de recrutements en 2004, mais aussi des recrutements futurs.

Compte tenu des renouvellements importants de la profession, dans les prochaines années, mais aussi des besoins de nouvelles qualifications dans le privé, le risque d'une pénurie d'enseignants se dessine. Cela augure mal de l'avenir, notamment celui des jeunes qui envisagent de se diriger vers les carrières d'enseignants.

Pour le ministère des Sports, une baisse de 2% : ce projet de budget confirme que le sport n'est pas une priorité du gouvernement. Avec la suppression de 71 emplois (soit 1,1 %) il s'agit d'une nouvelle étape dans le désengagement de l'Etat et la dégradation du service public des APS.

Ce projet de budget est significatif d'une politique contraire à l'emploi, au développement des services publics, à la solidarité nationale et à l'avenir du pays notamment celui des jeunes.

Dominique DELIGNY

Baisses d'impôts

L'inefficacité sociale

Le gouvernement a décidé, dans une conjoncture économique difficile, de poursuivre sa politique de baisse des impôts et des cotisations sociales des entreprises. Il prétend ainsi lutter pour l'emploi et la croissance et agir pour l'égalité sociale. Qu'en est-il ?

■ Un jeu de dupes : à qui profitent les baisses d'impôts ?

La fiscalité devrait être un instrument de financement du secteur public, de redistribution et de correction des inégalités. Les baisses d'impôts décidées par le gouvernement portent essentiellement sur trois éléments : l'impôt sur le revenu (IR), celui sur les fortunes et le patrimoine (ISF) et les cotisations sociales des entreprises.

Le tableau N°1 montre que le caractère progressif et plus juste de l'IR est remis en cause. La moitié de la baisse de l'IR profitera aux 6% des contribuables les plus fortunés, les 8 millions de bénéficiaires de la prime pour l'emploi recevront eux, 62,5 euros en moyenne !

Bercy met par contre en œuvre des hausses de taxes (essence, tabac,...), une baisse des remboursements des médicaments, pour faire face aux déficits. Or, les impôts indirects (TVA, TIPP, etc) sont particulièrement inégalitaires puisque non progressifs et touchant tout consommateur. En même temps, le transfert de responsabilités et de charges vers les collectivités territoriales aboutit à une hausse quasi générale des impôts locaux (4% en moyenne cette année).

Tableau n° 1

Les effets de la baisse de 5 % en 2002 de l'impôt sur le revenu			
Source SNUI, en euros			
■ Revenu net imposable (après déduction de 10 % et 20 %)	8 080	14 500	60 000
■ Impôt dû	65	1 666	21 570
■ Réduction forfaitaire de 5 %	- 3	- 83	- 1 078
■ Impôt dû après imputation	62	1 583	20 491
■ Gain par rapport au revenu imposable	0,04 %	0,57 %	1,79 %

Le gouvernement reprend d'un côté, à l'ensemble de la population, ce qu'il offre aux plus aisés de l'autre. Ce sont donc les plus riches qui profiteront des décisions prises.

■ Mensonges et vérités

Pour justifier sa décision, le pouvoir argumente : la France serait menacée économiquement car le poids des impôts directs découragerait les investisseurs. Le tableau 2 montre que le poids de l'IR, de l'ISF et de l'impôt sur les sociétés est bien plus faible en France qu'aux Etats Unis ou au Royaume Uni. D'ailleurs les récents travaux de " l'agence française des investissements internationaux " et de l'OCDE montrent la bonne résistance de la France à la baisse générale des investissements. Elle est la 2ème terre d'accueil de ceux ci après le Chine ! L'attractivité ne se résume pas à la fiscalité ou au niveau des salaires ; comptent fortement le système éducatif formant des travailleurs qualifiés, le système de santé reconnu (cf OMS), les infrastructures publiques, le système d'aides publiques, etc.

■ Un axe mondial économiquement inefficace

Les baisses d'impôts sur le revenu et les patrimoines sont devenues le nec plus ultra des politiques économiques des grands pays développés. Malgré les affirmations officielles, cette politique ne crée ni croissance, ni emploi. Aux Etats Unis, G. Bush affirmait que le flot de baisses d'impôts devait relancer l'économie et l'emploi. Depuis 2000, ce pays compte trois millions de pauvres et deux millions de chômeurs de plus ! Par contre les super profits d'une minorité ont explosé, car tel est bien l'objectif du libéralisme.

Les plus aisés, qui

profitent des baisses d'impôt, ne relancent pas la consommation mais placent cet argent et spéculent quand les hausses de TVA font baisser la consommation des ménages.

Quant aux exonérations de cotisations sociales patronales sur les bas salaires, de 15 à 20 milliards d'Euros par an, elles grèvent le budget de la sécu et pour obtenir ces exonérations, les entreprises tirent leur grille de rémunération et de qualification vers le bas, ce qui pénalise la croissance.

■ Mettre d'autres propositions en débat

Des économistes proposent de rendre plus dynamiques et plus justes IR et ISF. Le surplus de recettes permettrait un financement amélioré des dépenses publiques utiles.

Si diminution d'impôts il doit y avoir,

elle doit concerner la TVA. Seuls les allègements de celle ci, sur les produits de grande consommation permettraient de relancer la croissance par une consommation accrue des ménages.

Un rapport de la commission européenne de 2000 montre l'efficacité d'un système de bonification des taux d'intérêts (système dit de " facilité d'Edimbourg " testé en 96/97 sur des PME indépendantes). On pourrait abaisser les taux d'intérêt des crédits bancaires aux entreprises qui investissent, créent des emplois, forment leur personnel et l'élever pour celles qui spéculent.

Pourquoi ne pas modifier " l'assiette des cotisations sociales " ? Actuellement celles ci sont essentiellement calculées à partir de la masse salariale. Les entreprises à forte main d'œuvre sont donc pénalisées par rapport aux entreprises qui spéculent ou qui produisent une forte valeur

ajoutée avec peu de main-d'œuvre. L'ensemble de ces propositions pose la question centrale d'une véritable réforme fiscale allant dans le sens de l'égalité sociale et de la satisfaction des besoins de la population, donc du développement de services publics renouvelés. Les gouvernements précédents ne l'ont pas réalisée, ils avaient même déjà engagé la politique de baisse de l'IR et de l'ISF que le pouvoir actuel renforce.

Nous devons mener le débat sur ces questions, en toute indépendance. Il en va de la crédibilité de notre exigence de satisfaction de nos revendications.

Serge CHABROL

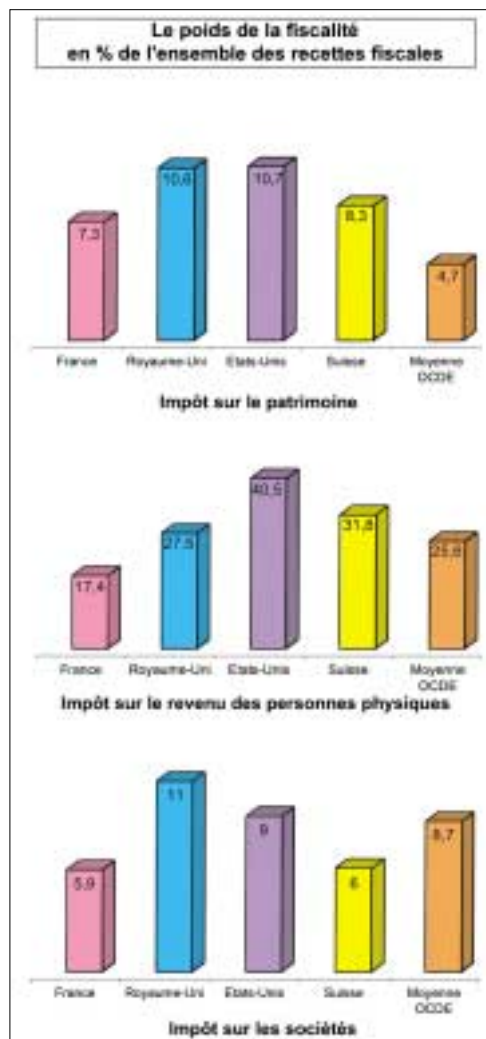


Tableau n° 2

Paris, le 1^{er} octobre 2003
Monsieur le professeur,

Comme vous le dites dans un courriel du 13.9.03 : " le livre ne paraîtra pas... C'est une belle défaite de la démocratie. ". Nous soutenons ce point de vue et nous nous employons à le faire partager à l'ensemble de nos mandants.

Quel sens prend l'intervention de l'entourage du Premier ministre sur Xavier Darcos, ministre délégué, pour l'obliger à se retirer de l'ouvrage annoncé ? La question est sur les lèvres de nombreux collègues.

Et comment interpréter par ailleurs le fait que le ministre en question se plie sans explication à cette injonction, alors qu'à son propos Luc Bronner vous fait dire, dans Le Monde du 13.9.03, qu'il est " *un adversaire loyal. J'ai [Philippe Meirieu] souhaité faire ce livre avec Xavier Darcos, car j'estime l'homme, je respecte infiniment sa grande connaissance du système et je salue son courage politique. Il n'a pas la langue de bois, il ne pratique pas l'esquive. C'est, à mes yeux, un véritable intellectuel, même s'il ne fréquente pas les cénacles parisiens* ".

Vous l'indiquez vous-même, cette affaire se déroule au moment où " s'ouvre...le grand débat sur l'école ". C'est justement parce que nous sommes dans ce contexte que nous voudrions vous faire état de quelques réflexions et commentaires sur les extraits de votre texte, publiés dans Le Monde du 15.9.03. Nous voudrions d'abord évoquer le paragraphe intitulé " Illettrisme " et la référence qui y est faite " au développement de l'éducation physique ".

En effet, une lecture paresseuse ou malveillante pourrait laisser croire que, pour la cause de l'argumentation, vous établissez une corrélation entre, nous citons : " *la fragilité du niveau en lecture et en*

écriture ", la baisse " *en 20 ans de 30% des horaires dévolus au français à l'école primaire* " et le " *développement de l'EP* " à l'école primaire.

L'EP étant citée dans ce paragraphe, cela mérite quelques développements.

Le Monde, 15/09/2003

« ... l'école est soumise en permanence à de multiples pressions pour enseigner de nouvelles disciplines ou s'intéresser à de nombreux domaines. Tant que cela a été possible, on a pris sur l'instruction religieuse. C'est ainsi qu'on a pu développer l'éducation physique. Mais, lorsqu'il n'y a plus eu de discipline à bouter hors de l'école, on a empiété sur le français »

L'éducation physique existe à l'école depuis que l'école existe. C'est l'école qui fonde historiquement l'existence de l'EP.

En 1869, un décret de V.Duruy rend obligatoire l'EP dans les écoles primaires.

En 1879, la loi George confirme l'obligation de l'EP

En 1890, le programme signé Léon Bourgeois (qui se prolongera jusqu'en 1923), réaffirme ce principe.

La commission Marey introduit à cette époque l'obligation d'une pratique quotidienne d'activité physique de 30mn pour les moins de 10 ans et de 45mn pour les plus de 10 ans.

Le front populaire conforte encore cette présence. Dans les années 60, l'horaire officiel obligatoire d'EP(S) est de 5h hebdomadaires dans les écoles, les collèges et les lycées. A la même époque, se sont multipliées les expériences sur les rythmes scolaires et ont émergé les notions de tiers et mi-temps pédagogiques (Ecoles de Vanves).

L'EP(S) est alors institutionnellement définie comme une discipline fondamentale à l'école primaire.

Dans les années 90, l'EP(S) à l'école primaire est fondue dans un ensemble horaire de 6h hebdomadaires obligatoires incluant les enseignements artistiques.

C'est à la fin des années 90 que l'EP(S) retrouve un horaire hebdomadaire de 3h.

Sur le plan formel, convenons donc

" développée " au détriment du français. Voilà pour les grincheux et les mauvais lecteurs !

Mais quittons le côté formel des choses pour aller voir les pratiques quotidiennes des écoles aujourd'hui.

Toutes les enquêtes révèlent que les horaires officiels d'EPS sont

Débat sur l'Ecole

Les 150 responsables nationaux, académiques et départementaux du SNEP réunis la semaine dernière en conseil national élargi, ont décidé à la quasi-unanimité d'investir " le grand débat national sur l'école " pour porter et faire valoir les propositions et les exigences de la profession. Ils appellent tous les enseignants d'EPS à s'engager dans cette voie. Cela signifie d'abord, qu'avec la FSU et tous les autres partenaires de l'école qui le voudront, nous souhaitons organiser sans a priori, à tous les niveaux, des discussions ouvertes, de vrais dialogues. C'est pour cela que nous proposons à nos partenaires d'organiser cet automne des forums locaux et une initiative nationale sur la nécessaire démocratisation du service public d'éducation. Cela veut dire encore que nous répondrons favorablement à tous ceux qui nous inviteront à la réflexion.

Le seul préalable est que nous puissions soumettre à la critique éventuelle, les idées et les solutions qui nous mobilisent. La bataille pour une école démocratique est donc devant nous. Le SNEP a choisi d'être dans tous les lieux : ceux qu'il nous faut organiser, ceux dont d'autres prendront la responsabilité, ceux encore que le pouvoir mettra en place. Nous le ferons sans naïveté, mais aussi sans réticence, parce que c'est notre rôle de porter partout la parole syndicale.

que l'existence de l'EP doit peu à la disparition " des enseignements religieux ". Notons encore qu'elle était " installée " bien avant qu'on envisage les récentes diminutions d'horaires de français. Etrangement d'ailleurs, la baisse des horaires obligatoires d'EP a été concomitante, dans les 20 dernières années, à celle des horaires consacrés au français. Nous n'y voyons aucune corrélation...

A cette étape, un constat objectif s'impose, l'EP(S) ne s'est pas

peu respectés dans le primaire (école maternelle exceptée). Les rapports officiels démontrent par ailleurs que l'EP(S), dans le primaire, est la principale discipline déléguée à des intervenants extérieurs...

C'est certainement cette situation qui conduit trop souvent au constat d'une sorte " d'illettrisme " corporel particulièrement chez les filles. Enfin et c'est une chose connue, si les horaires officiels de français ont baissé dans les 20 dernières années, paradoxalement, sous la

pression sociale, les horaires effectifs, consacrés dans le primaire à ce type d'apprentissage ont augmenté (comme en mathématiques d'ailleurs) réduisant de fait souvent la polyvalence des maîtres du premier degré à une bivalence français-mathématiques. C'est ce que révèlent des études menées par l'INRP sur le travail enseignant

républicaine qui ne parvient pas à faire émerger au moins quelques élus parmi les fils des exclus ". La sorte de Tchernobyl éducatif que vous décrivez est très éloignée du constat consensuel aujourd'hui, bien que difficilement élaboré, d'une " démocratisation ségrégative ". Votre propos met en cause, qu'on le veuille ou non, le

action et son mépris ne sont pas prêts d'être oubliés dans les collèges, lycées et lycées professionnels.

S'agissant maintenant de la 6ème et contrairement à ce que vous pensez, nombreux sont les enseignants qui éprouvent de vraies satisfactions professionnelles dans cette classe. Beaucoup d'élèves sont contents d'y être. C'est ce qu'évoquent certaines enquêtes jamais citées. En tout cas, c'est le sentiment général qui ressort des très nombreuses rencontres parents-enseignants qui se déroulent chaque année à cette période. La " rupture " avec le CM2 est peut-être aussi une nouvelle source d'enrichissement, une façon de grandir et de s'élever même si nous savons que pour certains, inscrits dans une certaine histoire scolaire ou déstabilisés affectivement par la nouveauté, elle est une épreuve. Vous la jugez, de façon toujours aussi peu nuancée, " ravageuse " (ravager = dévaster, saccager, apporter de graves perturbations physiques ou morales – cf. le Petit Robert). Comment espérer à partir d'une telle entrée en matière sur ces sujets un diagnostic rigoureux et " partagé " ? Les choses semblent mal engagées. C'est une nouvelle guerre scolaire que vous annoncez.

Sur la question du baccalauréat, vous affirmez que l'objectif des 80% d'une classe d'âge est stigmatisant pour les 20% restants. C'est incontestable et le propre de ce genre d'objectifs même si la loi de 89 prévoyait une sortie qualifiante au niveau V pour ces élèves (texte complété mais sans effet en 93 et annonçant l'obligation d'une formation professionnelle avant toute sortie du système éducatif). Vos préventions s'appliquent sans doute aussi aux statistiques quotidiennes sur les pourcentages " d'illettrés ", sur les élèves ne

possédant pas les connaissances de base requises ou à ceux encore trop souvent ignorés, qui échappent au collège et sont orientés en SEGPA ou dans des structures spécialisées.

Notre pays laisse plus " d'un cinquième de sa population au bord du chemin ". Trop de familles sont exclues de l'économie, de la culture, de la santé voire même de la politique et sont victimes de logiques de subsistance. Pour ceux-là, l'école est le dernier rempart. Il lui incombe de remédier à tout cela ; nous avons la conviction que si elle peut " faire ", elle ne peut tout faire.

Il reste à démontrer, surtout après le 21 avril 2002, que ce qui était selon vous " légitime " et nécessaire en 89 (avec les contradictions que vous pointez) en terme de niveau culturel et de qualification, ne le serait plus en 2004. L'immoralité d'un " objectif fort " de ce type peut conduire les pouvoirs publics actuels à renoncer à l'idée même d'objectif par morale politique.

C'est même une des conclusions possibles du grand débat sur l'école, tout le monde le sait.

Pour notre part, nous situons l'ambition scolaire de notre pays au niveau de l'accès de toute une classe d'âge aux divers baccalauréats. Cela suppose, comme vous le dites, qu'on sorte du " slogan ", qu'on s'engage enfin sur le fond dans des discussions relatives aux savoirs, aux compétences, aux contenus d'enseignement, aux pédagogies.

Veillez croire, Monsieur le Professeur, à nos sentiments les meilleurs.

Jean LAFONTAN,
Secrétaire Général

Alain BECKER,
Secrétaire National

agir dedans, agir dehors

Bien sûr le débat institutionnel et politique peut être pipé, voire même les jeux déjà faits... Une mise en garde s'impose, ceux qui agiraient ainsi prendraient des risques énormes devant l'opinion publique. L'école n'est pas, en France, un sujet de société comme les autres. Si ce gouvernement agissait une nouvelle fois et sur ce terrain particulier, de façon partisane et sectaire, il devrait alors assumer les conséquences de ce choix.

Nous avons pris beaucoup de coups l'année dernière, ils nous ont fait mal sur tous les plans. Le monde enseignant, il est vrai, est blessé et amer. De ce point de vue, qu'on se rassure, rien n'est oublié. Cette réalité ne peut pourtant nous conduire à nous replier sur nous-mêmes en attendant des jours meilleurs... Ce débat a besoin de notre présence. Quitter la partie à cette étape reviendrait à livrer l'opinion publique aux thèses diverses qui proposent dans les faits une école pauvre et sans ambition. La population nous le reprocherait. Nous devons mettre dans la réflexion qui va s'engager tout le poids de nos expériences, celui de nos convictions, celui encore des valeurs qui nous animent. Nous devons avoir confiance en nous-mêmes car nous sommes du bon côté. Il faut faire cela pour l'avenir de l'école, mais aussi ne l'oublions pas, pour celui de l'EPS, de ses personnels.

Alain BECKER

à l'école élémentaire. C'est sans doute au regard de ce constat que certains veulent, renouant avec d'anciennes hypothèses, étendre la " polyvalence " des enseignants du primaire au collège et en faire a priori un modèle de formation. S'agissant du paragraphe relatif au " malaise " enseignant, le jugement excessif et déséquilibré que vous portez sur l'état actuel de l'École constitue une provocation inutile et contre-productive, nous citons : " ils (les enseignants) ont intériorisé l'échec d'une école

travail de nos collègues. La compassion que vous exprimez à leur égard sonne mal avec l'outrance du bilan que vous faites de leur activité quotidienne.

Vous analysez justement les événements du printemps 2003, vous décrivez la posture " arrogante " voire " méprisante " du pouvoir à l'égard des personnels. Faut-il rappeler ici que s'agissant au moins du second degré ces attitudes ont été largement préparées par celles d'un ministre nommé Claude Allègre ? Son

ACCIDENT D'EVRY : LA SECURITE DES INSTALLATIONS POUR L'EPS A NOUVEAU EN QUESTION

Le SNEP-FSU est profondément touché et peiné par l'accident mortel survenu à un élève du collège P. Eluard d'Evry, suite au renversement d'un but de handball. Il exprime ses plus sincères condoléances à la famille. Ces équipements auraient dû être mis à disposition des usagers (en l'occurrence le collège P. Eluard pour les cours d'EPS) dans des conditions précisées par le décret du 6 juin 1996 : les cages de handball auraient dû être fixées.

Cet accident pose à nouveau la question de la sécurité des élèves durant les cours d'EPS.

Du fait des ambiguïtés de la décentralisation et des compétences trop diluées entre différentes collectivités, de l'insuffisance et du mauvais état de nombreuses installations utilisées dans des conditions extrêmement diverses, on a abouti à un émiettement des responsabilités.

Ce sont d'abord les élèves, mais aussi les enseignants qui en subissent les conséquences.

Le ministère de l'Education nationale doit intervenir plus fortement qu'il ne le fait afin de s'assurer de la qualité et de la sécurité des installations utilisées pour l'enseignement de l'EPS, en exigeant, en particulier, la signature et le respect de conventions d'utilisation tripartites prévues par la Loi du 6 juillet 2000.

Quelques conseils concernant les cages et buts

- Pour les équipements extra-muros mis à disposition de l'établissement, la convention d'utilisation tripartite (collectivité de rattachement – propriétaire – EPLE utilisateur) est obligatoire en application de l'article 40 de la loi du 6 juillet 2000 ; elle doit en particulier indiquer clairement que l'installation ainsi mise à disposition répond aux exigences réglementaires de sécurité.
- Les équipements (cages et buts) mis en place doivent avoir fait l'objet d'une vérification (test de solidité) selon le protocole d'essai prévu par le décret du 4 juin 1996. Le PV doit être disponible auprès du gestionnaire de l'installation.
- Bien que la périodicité des tests de solidité ne soit pas précisée par le décret, les circulaires d'application insistent sur la nécessité de vérifications régulières (visuelles, entretien, réparations...). Ces interventions doivent être consignées sur un registre tenu par le gestionnaire de l'installation (cahier de suivi).
- En arrivant sur une installation comportant des cages et buts (plateaux EPS, gymnase...) les collègues ont intérêt à faire une vérification rapide (au moins visuelle) des fixations afin de déceler un équipement éventuellement défaillant ou non fixé ou cassé ; cela permettra de prévenir tout risque d'accident.

Il faudra alors, soit y remédier (si c'est possible) ou se retirer en informant le plus rapidement possible (par écrit) le chef d'établissement et saisir le gestionnaire.

Jean-Paul **TOURNAIRE**

CTP Ministériel Education Nationale

Lors du Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) du 19.09.03, le SNEP, avec la FSU et ses syndicats est intervenu sur plusieurs dossiers importants.

– le vote de la loi du 21.08.03 ne signifie pas pour nous que le dossier des retraites est clos : le contentieux avec le gouvernement demeure. Sans attendre les débats interministériels, l'E. N. doit assumer ses responsabilités propres tant en matière de prise en compte de la pénibilité de certains métiers (dont celui d'enseignant d'EPS) qu'en ce qui concerne les conditions acceptables de rachat des années d'études.

– Le SNEP et le SNES ont dénoncé une nouvelle fois l'injustice dont ont été et sont toujours victimes les collègues (titulaires au moins d'une licence ou de P2B) intégrés sans reclassement par reconstitution de carrière en tant que professeur d'EPS ou certifié au titre des décrets de 89 ou de 93. Ils ont demandé l'ouverture de discussions sur ce dossier sensible dont les décisions gouvernementales sur les retraites ont ravivé l'acuité et mis en évidence l'urgence de mesures particulières pour les collègues concernés. Un vœu a été adopté à l'unanimité de la parité syndicale (l'administration ne prenant pas part au vote) demandant l'intégration des 828 derniers AE dans les corps des certifiés ou des professeurs d'EPS.

– Le SNEP, le SNUipp et le SNES ont rappelé les engagements ministériels pris concernant les PEGC et les CE d'EPS et demandé que ceux-ci soient respectés et se traduisent dans le budget 2004.

Le CTPM a également examiné un projet de décret relatif à l'exigence – pour les personnels chargés d'assurer l'enseignement de l'EPS dans les établissements publics du second degré (qu'ils soient titulaires ou non titulaires) - **de qualification en sauvetage aquatique et en secourisme** avant leur recrutement. Désormais, lorsque ce recrutement s'effectue par voie de concours ou d'examen professionnel, les candidats devront posséder les titres, diplômes ou attestations requises à la date de clôture des registres d'inscription.

Le SNEP s'est interrogé sur la nécessité d'un tel projet de décret compte tenu des dispositions précisées à l'article 43 de la nouvelle loi sur le sport du 01.08.03 mais s'est déclaré favorable à une clarification sur l'exigence, avant tout recrutement, d'une qualification en sauvetage et en secourisme. Relativement aux qualifications nécessaires aux enseignants d'EPS pour les premiers secours, le SNEP considère qu'il serait opportun que l'administration de l'EN prolonge cette exigence en organisant régulièrement (tous les 5 ans, par exemple) une mise à jour des compétences des enseignants. Enfin, le SNEP a vivement souhaité que soient enfin publiées les recommandations largement négociées avec la DESCO sur les risques particuliers à l'enseignement de l'EPS.

Présentant un "**bilan relatif à la résorption de la précarité**" (Loi Sapin), l'administration s'est exercée à convaincre le CTPM sur le caractère positif de ce bilan qui aurait conduit " près de 40% des personnels éligibles à ce dispositif " à être titularisés. Le SNES et le SNEP ont dénoncé notamment la reconstitution régulière de la précarité, la diminution des possibilités de titularisation dès la 2ème année du plan (prévu sur 5 ans), les règles scandaleuses de reclassement, l'absence de droits pour les plus précaires (contractuels et surtout vacataires) et le refus des rectorats de donner les moyens aux élus du personnels de pouvoir connaître et défendre ces non titulaires.

Jean **FAYEMENDIE**

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour quoi, pour qui voter ?

Dans chaque établissement scolaire, interviendra – avant le 18 Octobre – le vote des personnels pour élire leurs représentants au C.A.

La présence – dans chaque C.A. - d'élus se réclamant des syndicats de la FSU – et notamment du SNEP – ne relève pas d'un " esprit de boutique ".

Qui d'autres que des élus régulièrement informés, porteurs d'un éclairage syndical, peuvent contribuer à mener - au sein d'un C.A et dans la préparation de chaque réunion – un débat " consistant " à la fois sur des questions relatives à la vie de l'établissement et sur des dossiers qui sont au cœur du service public d'éducation ? La confrontation des points de vue et des analyses s'inscrit aussi dans la perspective de rassembler les partenaires de l'école (parents d'élèves, représentants des collectivités territoriales) sur des positions ou des propositions qui s'échappent du sempiternel " on ne peut pas faire autrement ".

La crédibilité des contestations comme des propositions d'améliorations voire alternatives aux projets soumis par l'administration, passe par la capacité des élus – outre à maîtriser les sujets " obligés " abordés en C.A (DHG, crédits, vie de l'établissement, Association Sportive, etc...) – à donner à voir et à comprendre les enjeux " cachés " des dossiers, tout comme à porter au débat des questions " oubliées " (ex : la Formation Continue et les conséquences pour les élèves et le système éducatif des réductions massives de stages).

Cette liberté que donne un mandat fondé sur des principes et élaboré démocratiquement doit permettre de contester toute gestion autoritaire comme de résister au chantage ou aux groupes de pression.

Pour autant, il ne s'agit pas d'avoir une vision angélique du rôle d'un C.A. : l'autonomie de chaque EPLE (1) ne peut conduire à ignorer le cadre très politique dans lequel s'exerce ses compétences. De même, il convient d'être exigeants quant au respect des droits des élus comme des prérogatives du C.A. : la citoyenneté en actes a un coût, les collègues élus devraient bénéficier de droits nouveaux pour jouer pleinement leur rôle.

Autant de raisons pour voter et élire des collègues porteurs d'une ambition pour l'EPS et le sport scolaire.

Autant de raisons pour être de plus en plus nombreux à participer aux stages syndicaux " Agir dans l'établissement " que le SNEP organise !

Jean FAYEMENDIE

(1) Etablissement Public Local d'enseignement.



ELECTIONS INTERNES DU SNEP

ELECTION DU BUREAU NATIONAL (BN) DU SNEP

APPEL A CANDIDATURES

Le Conseil Délibératif National (CDN) est l'instance dirigeante du SNEP. Il est composé

- des membres du Bureau National
- des secrétaires académiques ou de leurs représentants.

Dans l'intervalle des réunions du CDN, le Bureau National prend toutes les décisions qui s'imposent dans le cadre des délibérations du CDN et des mandants définis par le congrès.

Le Bureau National, représentatif des actifs et des retraités, comprend 33 membres titulaires et autant de suppléants, élus – tous les 3 ans - au scrutin de liste à la proportionnelle par l'ensemble des syndiqués du SNEP à l'occasion du congrès national. Les listes en présence se réclament d'une motion d'orientation.

Dans le cadre de la préparation du prochain congrès qui aura lieu du 22 au 26 Mars 2004 à LALONDE les MAURES (Var), tous les syndiqués seront appelés à élire le nouveau Bureau National du SNEP. Pour se présenter à cette élection, les listes devront comporter entre 17 et 99 candidats.

Tout(e) candidat(e) à une responsabilité syndicale devra être à jour de sa cotisation de l'année scolaire précédente (02/03) s'il (elle) était alors syndicable et de l'année scolaire en cours (03/04) au jour du dépôt des candidatures.

Tout collègue ou groupe de collègues qui envisage la constitution d'une liste pour l'élection du prochain Bureau National du SNEP a la possibilité de rédiger un appel aux adhérents qui sera publié dans le bulletin national. Chaque appel à " appel à candidatures " dactylographié (2.000 caractères maximum, espaces et signes compris) et dûment signé devra être parvenu (par courrier ou FAX: n° 01.43.66.72.63) au secrétaire général du SNEP (76 rue des Rondeaux 75020 PARIS) au plus tard le Mardi 4 Novembre 2003 à 12 heures en vue de sa publication dans le bulletin national qui parviendra aux syndiqués à compter du 12 Novembre. Il conviendra de mentionner les coordonnées du ou des collègues à contacter.

Congrès FSU

Les courants de pensée, tendances, qui le souhaitent, peuvent envoyer une contribution au débat sur le rapport d'activité de la FSU, de 2500 signes maximum (espaces compris), pour publication dans le bulletin du SNEP. Le rapport d'activité FSU paraîtra dans la revue fédérale "Pour". Cette contribution doit parvenir au plus tard le 16 octobre à 12 h, au secrétariat général SNEP, 76 rue des Rondeaux, 75020 Paris.

Débattre de l'évolution du syndicalisme

Les actions contre les propositions gouvernementales sur les retraites ont conduit à un débat important sur les formes de la mobilisation mais aussi sur le contenu même des propositions. La période calamiteuse des 14 et 15 mai est dans toutes les têtes ; cette nuit-là et le lendemain, s'est jouée la bascule de la mobilisation unitaire débutée à 7 organisations par les manifestations du 1er février. La CFDT signait un accord au rabais, le 15, dans des conditions déplorables de méthode et de contenu. Cela a été vécu, par une partie des adhérents cégétistes, comme un abandon inqualifiable ; des départs individuels se sont produits mais surtout, certains syndicats ont entamé des procédures de désaffiliation(1). A ce jour, le processus est en marche et devrait durer, de façon soutenue, deux à trois mois. Ces syndicats sont à la recherche de nouvelles adhésions, auprès de

Doit-elle redécouper ses missions ? Doit elle chercher à développer un travail unitaire plus constant, voire des formes d'union durables avec telle ou telle confédération, union de syndicat ? L'objectif inscrit dans les statuts de la FSU de "réunification syndicale" est-il d'actualité ? etc.

Le dernier conseil fédéral devait examiner une "convention d'association" avec le SNU-CLIAS. Les débats en commission et en séance plénière ont révélé des stratégies particulièrement divergentes entre les différentes composantes FSU. Le CDNE du SNEP avait, la semaine précédente, largement débattu de ces questions. Le point de vue majoritaire qui s'y était exprimé apparaissait contradictoire avec la proposition de convention d'affiliation du CDFN. Les représentants de la majorité Unité et Action du SNEP, jugeant que ces questions ne pouvaient pas se



fédérations ou confédérations constituées ; très majoritairement quatre d'entre elles sont interpellées : la CGT, l'UNSA, le G10 et la FSU. La FSU a plusieurs contacts dont avec une organisation le SNU-CLIAS, qui vient de se constituer sur le champ des collectivités locales (ancienne interco CFDT). Cette question d'adhésion, apparemment anodine n'en est pas moins pour la FSU une vraie question. Rappelons que notre fédération est une fédération de métiers centrée essentiellement sur des missions d'éducation, d'enseignement, de recherche, de culture et d'insertion. Les syndicats qui demandent leur adhésion posent la question du changement de ce périmètre pour l'élargir à des métiers bien éloignés du pacte initial que la FSU avait délimité en 1992 (2).

De multiples questions se posent qui nécessitent un débat approfondi : la FSU, constituée historiquement en fédération autonome, doit-elle s'élargir au-delà de son champ actuel et venir concurrencer les confédérations en place ?

trancher au seul niveau des responsables nationaux alors qu'un congrès doit se tenir début février, estimant qu'une telle décision était déjà une réponse aux questions de fond posées, ont voté contre une telle disposition en demandant que cette question fasse l'objet d'un large débat dans la fédération lors de la préparation de son congrès (La convention d'association a été votée par la majorité des membres du CDFN).

Jean LAFONTAN

(1) Nous reviendrons plus longuement sur cette question dans un prochain article

(2) Par exemple les interco CFDT donc le SNU-CLIAS qui en découle syndiquent tous les personnels des collectivités territoriales donc pour certains sur notre champ et donc en concurrence directe avec des syndicats de notre fédération (assistantes sociales et SNUASFP, Atsem et UNATOS, ...) et pour la majorité complètement en dehors du champ de la FSU.

Barème du 2000m a l'étude du Centre EPS et Société c

Les protestations des formateurs IUFM sur la réglementation et les barèmes du 2000m à l'automne 2002 ont amené le SNEP à solliciter le Centre EPS et Société pour réaliser une étude en collaboration avec ces formateurs. Objectif : rassembler les critiques, étudier les prestations des candidats pour proposer des améliorations de l'épreuve et des barèmes.

L'étude, pilotée par JP Cleuziou, a permis de formuler des propositions d'amélioration de l'épreuve qui ont été transmises au ministère en juillet.

L'étude des performances a porté sur les prestations de 837 femmes et 198 hommes en situation de concours (juin 2003). Ont été prises en compte les deux dimensions évaluées (temps à l'arrivée et écarts au projet).

Le bilan reflète les craintes des formateurs. 6,1% des candidates ont obtenu la note 0, ce qui ne se produit pas pour les deux autres épreuves (danse et badminton), ni pour les hommes.

Peut-on dire pour autant que les candidates soient d'un niveau anormalement faible ? Non. La comparaison des résultats des candidates avec d'autres résultats (études mondiales) montre que les candidates au professorat des écoles ont des résultats sensiblement supérieurs.

Ce sont donc les barèmes du Ministère qui doivent être revus.

Concernant la façon d'obtenir les "points de contrat", les candidats n'avaient droit à aucun repère temporel



L'avenir de notre métier, de nos carrières

Depuis quelques années nous constatons que notre métier, notre déroulement de carrière se dégradent de manière insidieuse.

Quelques exemples :

- Le mouvement national déconcentré depuis 99, impose de muter dans une Académie sans certitude pour la suite.

Les recteurs peuvent jouer sur une partie (croissante) des barèmes.

Les postes à profil s'étendent et sont pourvus dans l'opacité.

- Nos salaires ne bougent quasiment pas.

- Les tâches qui nous sont demandées augmentent d'année en année.

- Nos départs à la retraite sont reculés.

- Les T.O.S. sont en voie d'intégration dans la fonction publique territoriale.

- etc...

Ce que nous constatons c'est la mise en œuvre des accords de Maastricht. Certes il s'agit aujourd'hui de mesures ponctuelles mais l'objectif est de les généraliser pour répondre à la volonté d'autonomie des régions et de réduction des services publics à leurs fonctions régaliennes (justice, budget, armée, police). La part du budget et le nombre des fonctionnaires chargés de répondre à l'ensemble des missions de service public seront considérablement diminués.

Ce sont de véritables choix de société qui se heurtent. La solidarité et le partage des richesses se confrontent à l'individualisme, la concurrence et l'accumulation des profits. Nous retrouvons là l'enjeu des luttes du printemps dernier.

Le gouvernement entend accélérer la mise en place de sa politique libérale laissant libre court aux ravages du capitalisme.

Le rapport du conseil d'Etat du printemps dernier (Pochard) propose l'explosion radicale de l'organisation de la fonction publique.

La décentralisation, la concurrence, la disparition des corps et des statuts tels qu'ils existent, la rentabilisation des agents, la restriction de la représentativité des personnels sont considérés comme des axes essentiels de la modernité des services publics. L'égalité de traitement de chaque citoyen en France ne ferait plus partie des ambitions nationales.

Les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière) disparaîtraient au profit d'une seule fonction publique fédérative en quasi-totalité décentralisée. Chaque région disposerait de pouvoirs renforcés, le niveau national n'ayant qu'une responsabilité de coordination. Les corps, dont celui de prof d'EPS, céderaient la place à une cinquantaine de " cadre de fonction " de

filrière professionnelle permettant ainsi de redéfinir totalement le statut des fonctionnaires lui faisant perdre une grande part de son caractère national et rendant les agents entièrement dépendant de leurs chefs de service directs. Le mérite et la concurrence deviendraient la référence en matière de déroulement de carrière. Pour obtenir une mutation il faudrait négocier son embauche sous forme d'un contrat qui servirait de support à l'appréciation du travail effectué. Il serait aussi possible de muter non seulement à l'intérieur de la fonction publique d'Etat mais entre fonctions publiques.

Ne nous trompons pas sur les objectifs du gouvernement. Il laisse entendre que ses orientations ont pour soucis de mieux répondre aux exigences des services publics et de valoriser l'investissement des fonctionnaires. Cela demande des moyens à hauteur des ambitions affichées. Quelle crédibilité lui accorder alors qu'il réduit les impôts et subit de la part de l'Europe une pression sans précédent pour diminuer ses dépenses publiques. Le coût des personnels en représente 93% pour la fonction publique d'Etat.

Les mouvements du printemps ont fait émerger une aspiration à une société plus égalitaire, plus solidaire et plus juste. Plus que jamais il convient de continuer. Nous ne pouvons pas être à la remorque des décisions, nous devons être force de proposition. Nous avons des idées sur notre métier, notre carrière. Chaque initiative doit être l'occasion d'en discuter et de les exprimer. Nous devons nous saisir du débat qui s'ouvre sur l'avenir de l'école. Nos sites internet sont là pour recevoir vos contributions et permettre d'échanger.

Notre métier a de l'avenir montrons-le et revendiquons-le.

Bernard CHARLIER



Un concours PE : confirme les craintes des formateurs

(ni chrono, ni temps de passage), ce qui a rendu très difficile la gestion d'un écart au projet (de 5 secondes) et a incité les candidat(e)s à tricher. D'autre part, les étudiant(e)s les plus forts ne pouvaient pas présenter un projet de course hors-barème, ce qui a contraint les organisateurs à choisir entre bon sens et respect du règlement et a entraîné des disparités suivant les académies. Le SNEP propose donc une modification de ce règlement (annonce du temps de passage, possibilité de projet hors-barème).

Malgré nos propositions, le Ministère n'avait pas l'intention de modifier ce barème, ce qui n'est pourtant pas techniquement difficile. Après insistance du SNEP, il renvoie le dossier sur l'Inspection Générale EPS pour quelques " ajustements " (un éventuel bouleversement du concours serait prévu pour 2005).

L'étude menée par le Centre EPS et Société est disponible en intégralité sur le site du SNEP (rubrique centre EPS et Société). Nous invitons les collègues des IUFM à populariser ses résultats auprès des étudiants. Elle concerne particulièrement les collègues d'IUFM et CPD mais elle intéressera tous ceux qui pensent qu'il est possible de construire des épreuves d'évaluation en prenant en compte le niveau réel des élèves ou des candidats, et en associant les collègues à la définition des épreuves. Cette étude prouve, s'il en était besoin, que l'on peut faire avancer la discipline en capitalisant l'expérience des enseignants.

Claire Pontais

Santé et EPS

Comment l'EPS et le sport scolaire peuvent-ils mieux concourir à l'amélioration de la santé des jeunes et à l'éducation de ceux-ci sur ces questions de santé ? Tel est un des axes de réflexion défini par le conseil national du SNEP.

Un groupe de travail national SNEP s'est réuni début octobre sur ce thème. Décision a été prise d'animer le débat à travers le bulletin national, nous y reviendrons donc.

La commission spécialisée lycées, le 1er octobre, a examiné un projet de circulaire portant sur un programme quinquennal de prévention et d'éducation à la santé des élèves. Même si ce texte dit que "il faut rappeler que l'activité physique et sportive est un facteur essentiel de prévention des problèmes de surpoids et d'obésité", le SNEP n'a pu que regretter la sous-estimation de l'apport de l'EPS, seule discipline à participer à la fois de la santé des élèves et de l'éducation de ceux-ci à la santé. Cet apport ne saurait se restreindre aux questions d'obésité, même si celui-ci est important.

A ce propos, une étude très intéressante a été menée par l'université de Strasbourg, sur la base du constat de la relation entre sédentarité et surpoids. Des élèves de collège ont eu la possibilité de pratiquer des activités sportives au-delà des horaires officiels d'EPS. Ils ont été comparés à une population témoin disposant seulement de l'horaire EPS. La proportion d'élèves ne pratiquant pas d'APS "a été réduite de moitié dans les collèges "action" et de façon plus nette chez les filles". Celles-ci passent désormais 25mn de moins par jour devant la télé que les filles des établissements témoins. Les élèves des collèges "action" déclarent massivement vouloir pratiquer régulièrement des APSA dans les mois à venir.

Cela pourrait donner des idées au pouvoir quant à une indispensable augmentation des horaires EPS et au développement du sport scolaire. Mais il faudra le pousser sans doute quelque peu !

Serge CHABROL

QUESTIONNAIRE SANTÉ

Premiers résultats et appel à relance immédiate !

Souvenez-vous... Bulletin 690... le collectif "santé des personnels" du SNEP vous proposait un questionnaire pour que vous puissiez nous donner votre avis sur le rapport travail / santé. Six mois après... près de 500 collègues nous ont répondu. C'est un bon début MAIS...

Vous comprendrez que si nous voulons pouvoir utiliser cet outil pour :

- interpellier le MEN,
- démontrer que notre métier ne laisse pas le corps intact,
- se battre pour nos fins de carrière...

Il faut, à minima, tripler les retours ! A vous de jouer et si ce n'est déjà fait... diffusez et faites remplir ; si c'est un oubli... n'attendez pas demain, à l'action dès maintenant !

Les premières réponses du questionnaire nous confirment, de manière générale, que les conditions de travail et les fins de carrière des enseignants d'EPS sont souvent physiquement très difficiles et plus particulièrement pour nos collègues femmes. S'il est vérifié que les questions de santé interpellent davantage les plus de 40 ans (près de 80% des retours), les premiers traumatismes sont néanmoins intervenus majoritairement (85% pour les hommes et 55% chez les femmes) pendant la formation initiale. Le parcours professionnel ayant à 75% aggravé ce préjudice !

Nous faisons appel aux jeunes collègues pour qu'ils donnent aussi leur avis ;

Nous faisons appel à tous pour que vos réponses nous donnent plus de pertinence (face à l'administration) et nous permettent d'alimenter notre réflexion lors des congrès FSU et SNEP. Ces moments de cohésion de la profession sont déterminants pour l'orientation de notre syndicat ; les mandats élaborés à cette occasion sont toujours au plus près des

revendications de la profession.

Bien entendu nous vous communiquerons, dans les prochains bulletins, les résultats détaillés de cette enquête. Malgré tout certains premiers constats sont à évoquer :

Impacts de notre métier sur notre santé

En ce qui concerne la pénibilité des conditions de travail, le palmarès des nuisances confirme l'impérieuse nécessité d'être dotés d'installations sportives adaptées et de proximité. Par ordre d'importance nos collègues se plaignent de :

manipulation de matériel lourd

(86 %), bruit (81%), travail à l'extérieur (65 % pour les femmes et 50% pour les hommes), déplacements (26 %).

Au-delà de 4h de cours, malgré les précautions prises majoritairement en ce qui concerne les parades/manipulations/démonstrations, notre métier devient plus difficile pour plus de 60% d'entre nous (**et pour 53%, c'est la voix qui souffre le plus**).

Les collègues déplorent également les manques de

formation initiale en matière d'ergonomie au travail et souhaiteraient que ces carences soient comblées par une formation continue spécifique. Encouragement : **les stages du SNEP** sont appréciés en ce qui concerne les infos sur les droits de tous. Le contexte actuel (remise en cause de la protection sociale pour mieux la commercialiser) nous invite à multiplier les stages de formation afin que nous ayons tous les bonnes informations pour résister à la marchandisation. N'hésitez pas à suivre les formations syndicales de votre département (contactez vos secrétaires départementaux) ou de votre académie.

Afin de rendre encore plus significatives nos analyses, nous avons décidé de poursuivre la durée de l'enquête jusqu'à la fin de l'année civile 2003 **et nous vous invitons à vous saisir dès maintenant du questionnaire** que vous trouverez sur le site (corpo/protection sociale/ santé/ Pour tout savoir) ou dans le bulletin n°690 (ou que vous pouvez demander au SNEP National).

Pour le collectif santé des personnels

Patrick YSEBAERT



Loi du 1^{er} août 2003 modifiant la Loi sur le Sport

C'est moins grave que si c'était pire... disent les exégètes. Pas sûr !

Certes les conclusions des Etats Généraux sur le Sport, montrant un profond attachement de la plupart de ses acteurs ou partenaires au mode d'organisation du sport en France, et la combativité de l'opposition lors des débats parlementaires ont évité momentanément que la loi se teinte encore plus visiblement de l'ultra libéralisme ambiant. Mais il faudra attendre la parution des 5 décrets auxquels elle renvoie pour en juger.

Exit la notion "une licence = une voix" apparue dans la version précédente : elle était probablement inapplicable et, sous des dehors de démocratie directe, aurait complètement marginalisé les petites associations rurales ou celles des régions moins favorisées par le soleil dans les sports de nature. Mais l'obligation de respecter des statuts types se volatilise également au profit du respect de "dispositions obligatoires"- que le CNOSF souhaite les plus floues possible. Parallèlement, en plus des groupements non associatifs qui pouvaient déjà participer sous certaines conditions à la vie fédérale (en équitation par exemple, on compte plus de 80% d'établissements professionnels dans certaines régions), on voit apparaître des "organismes qui, sans avoir pour objet la pratique d'une ou plusieurs de leurs disciplines, contribuent au développement d'une ou plusieurs de celles-ci". De qui s'agit-il : sponsors (avec ou sans alcool et tabac !), intermédiaires du sport, gestionnaires d'infrastructures sportives (piscines, patinoires, ports de plaisance, remontées mécaniques, etc.), l'essentiel n'est-il pas de participer financièrement ? Et même si la présence des premiers au sein des instances dirigeantes est limitée à 20% et celle des seconds à 10 % des sièges, on sait que l'argent a bien plus de pouvoir que la simple bonne volonté d'un dirigeant bénévole...

Une association peut maintenant prêter ou céder son titre (est-ce conforme à la Loi de 1901 ?) à un groupement professionnel qui pourra donc le monnayer à son profit (vente de

maillots, inscription sur des supports publicitaires), en partageant peut-être - la loi ne le dit pas - les bénéfices avec l'association fondatrice. Un décret encadrera le contenu de telles conventions.

L'association peut néanmoins garder son titre à titre gratuit : on s'attendait au pire...

Une fédération peut, elle aussi, céder tout ou partie des droits d'exploitation audiovisuels des événements sportifs organisés par la ligue professionnelle dans des conditions et limites qui seront précisées par décret. Les recettes seront partagées entre la fédération, la ligue et

déjà dans ce sens, autant enfoncer le clou !

Ce décret sera également modifié, et jusqu'à l'inscription des diplômes, titres ou qualifications au R.N.C.P. - qui devra être obtenue dans un délai de 3 ans à compter de l'entrée en vigueur dudit décret, ceux-ci pourront encore être délivrés et reconnus selon les dispositions de l'article 43 en date du 13/07/92. Cette mesure transitoire donne satisfaction aux fédérations délivrant des titres fédéraux homologués.

Le SNEP est quant à lui satisfait de la régularisation, à sa demande, de la situation des



les sociétés. Espérons qu'il en reviendra une part non négligeable aux associations.

L'article 43 est une nouvelle fois remanié, mais la notion d'activités s'exerçant dans un environnement spécifique est maintenue malgré toutes les difficultés qu'elle engendre.

Son seul intérêt dans la précédente rédaction de la loi était de réserver les formations aux diplômes permettant l'encadrement de telles activités aux établissements du Ministère des Sports. Il s'agit maintenant d'une " formation coordonnée par ses services " et " assurée par des établissements relevant de son contrôle ". Il est vrai que le décret du 18 octobre 2002 allait

enseigner d'E.P.S. non titulaires ou exerçant dans les établissements scolaires sous contrat d'association.

Enfin réjouissons-nous mes frères et sœurs : le titre de C.T.S. apparaît à l'article 16 de la loi ! Mais selon quelles modalités ces personnels exerceront-ils (ou elles) auprès des fédérations ? Nouveau renvoi à un décret qui pourrait avoir des conséquences graves sur la situation administrative des C.T.S..

Le Ministre se serait engagé à publier ces 5 décrets avant fin 2003.

Serge MOREAU



Le sport scolaire un sport alternatif ?

- Pour un sport rebelle
- Une expérience originale
- Pratiquer, responsabiliser, innover
- Points de vue sur les évolutions actuelles

Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)
du n° 12 de Contre pied :
**Le sport scolaire :
un sport alternatif ?** } X 12 € (+ 2 € de port)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Pour qu'enfin, savoir et pouvoir nager soient possibles !
Après « Les grandes salles pour l'EPS » qui a obtenu un vif succès, le SNEP publie « Les piscines pour l'EPS » qui explicite nos exigences fonctionnelles pour enseigner la natation.
Un outil précieux pour rencontrer et convaincre décideurs, concepteurs, techniciens, gestionnaires et utilisateurs.



Bon de Commande

A renvoyer au SNEP - 76 rue des Rondeaux - 75020 PARIS

Renseignements ☎ : 01 44 62 82 25
☎ : 01 44 62 88 35
✉ : tresorerie@snefpsu.net

Nom :Prénom :

Organisme - établissement :

Adresse complète :

Code Postal :Ville :

Signature

Commande

Exemple(s) de la plaquette « Les piscines pour l'EPS »

soit 14 € x =

Exemple(s) des deux plaquettes : - « Les piscines pour l'EPS »
- « Les grandes salles »

soit 25 € x =

Règlement par CB à l'ordre du SNEP (CCP Paris 1075520 Z)
ou par bon de commande administratif

Les propos tenus et en tribune libre sont sous la responsabilité de leurs auteurs et ne sauraient engager la direction du SNEP

Confessions

Je pense qu'un nombre important de collègues pourraient signer cette confession, ma personne en cela n'a aucune importance.

Au cours de l'année scolaire, je vais avoir 56 ans, je suis au 10^e échelon, et, à l'âge de 60 ans je vais avoir 36 années de cotisation pour la retraite, vous voyez ce que cela veut dire.

J'ai travaillé quelques années dans l'extra-scolaire, ensuite j'ai rejoint un collège, et j'y suis toujours resté.

Durant toute ma carrière, j'ai toujours été engagé dans un projet, que ce soit en EPS, AS (avec des champions de France, mais également un travail conséquent en profondeur), ou l'enseignement, l'année passée par exemple, j'avais une classe à PAC et des IDD.

J'ai fait le travail de coordination, de secrétaire de district, de secrétaire d'AS.

J'ai suivi la FPC en prenant des responsabilités.

J'ai été élu au Conseil d'Établissement.

En un mot, j'avais toujours la tête dans le guidon, croyant en ce que je faisais, sans demander de reconnaissance, pensant qu'il allait de soi que l'État reconnaisse mon travail, il me semble en effet que ce travail est essentiel dans la société.

Or le mépris avec lequel nous ont traité, le Président de la République, le Gouvernement, et le Ministre, qui oublie qu'il a la charge notamment des enseignants, m'a décidé à faire mon action dans mon coin, je ne le fais pas de gaieté de cœur, vu mon engagement.

J'ai décidé de ne plus faire d'heures de bénévolat, de ne plus faire d'AS, désolé, (nous savons tous qu'elle est un vecteur important de bénévolat), de ne plus m'engager dans un projet, à moins que

ce soit obligatoire, dans ce cas je me contenterai de faire les heures pour lesquelles je suis payé et pas une minute de plus ; de ne plus assister aux multiples réunions de concertation, dont on nous fait croire qu'elles sont obligatoires.

En fait ma volonté est de jouer au jeu de la vérité, pendant au moins un an, ne faire que le travail pour lequel je suis payé.

D'autre part et de surcroît, je vais enfin pouvoir me faire soigner, j'ai eu une rupture du tendon rotulien qui ne s'est pas réparée correctement, mes deux hanches vont devoir être remplacées par des prothèses, je constate que j'entends de plus en plus mal, mais là, j'aborde le problème de la pénibilité de notre travail, et, de la formation qui précède.



Jean-Pierre DRULANG

Collège de PASSY / Haute-Savoie

Réaction au nom du secrétariat national

Avec ses mots, ce courrier traduit le goût amer du mépris que le gouvernement a témoigné à l'égard des personnels mobilisés et particulièrement des enseignants. Les "confessions" de notre collègue résonnent d'autant plus fort qu'elles évoquent, avec modestie, la banalité de l'engagement des enseignants qui croient en leur métier. Et qui n'imaginaient pas que le pouvoir politique pouvait – en s'attaquant à leur retraite – mettre en cause une certaine conception de leur rôle dans la société, conception héritière de valeurs humanistes et d'idéaux de justice et de progrès.

Sous la question des retraites était posé en filigrane le contenu du travail.

Or les enseignants d'EPS sont confrontés à une multiplication des tâches - contribuant à une charge de travail accrue - sans que celles-ci fassent l'objet d'une reconnaissance se traduisant par une réduction du nombre d'heures de cours. Sans oublier l'implication dans l'animation de l'AS et le fonctionnement du sport scolaire, facette originale et incontournable d'une certaine professionnalité.

On comprend le ressentiment des collègues face à l'attitude gouvernementale autiste, provocatrice, revancharde et réactionnaire sur la question des retraites des fonctionnaires. Et ce n'est pas la compassion ministérielle à l'égard des enseignants qui pourra masquer le contentieux qui demeure ! Le gouvernement veut ignorer les effets qualitatifs sur le système scolaire et sur les jeunes des décisions bureaucratiques et des régressions des droits des personnels.

Notre combat se poursuit. En veillant à trouver les formes qui permettront de rassembler le plus largement les personnels et de renforcer le soutien de l'opinion publique.

Les solidarités qui fondent l'action syndicale revendicative doivent permettre – en les fédérant – de porter plus loin chaque révolte. Si nous pouvons comprendre et respecter une décision individuelle, en tant que syndicalistes, nous devons assumer une responsabilité collective.

De ce point de vue, tout isolement ou repli sur soi comme tout "affadissement" de l'engagement professionnel pourraient nuire à nos rapports avec les acteurs de l'école et ne peuvent être que préjudiciables à toute action qui nécessairement s'inscrit dans la durée et vise à la fois à s'opposer, à proposer et à convaincre du bien fondé de notre démarche alternative.

Jean FAYEMENDIE